

Commune de Viriat



ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS Périscolaire et extrascolaire Projet éducatif et pédagogique

Juillet 2026

Mairie de Viriat,
332, rue Prosper Convert,
01440 VIRIAT
04 74 25 30 88
www.viriat.fr

Viriat 
VIVRE ENSEMBLE

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. DU PROJET EDUCATIF LOCAL AU PROJET PEDAGOGIQUE	4
3. L'EQUIPE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS.....	5
4. LES MISSIONS DES DIFFERENTS MEMBRES DE L'EQUIPE	5
5. LES INTENTIONS EDUCATIVES.....	10
6. LES TYPES D'ACTIVITES	10
7. L'ACCUEIL DE LOISIRS.....	12
8. LES TRANCHES D'AGES	13
9. LES PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE.....	13
10. LE LIEN ADMINISTRATIF	14
11. LES LOCAUX.....	14
12. LA RESTAURATION	16
13. LES MOYENS FINANCIERS.....	16
14. L'IMPLICATION DES FAMILLES	17
15. UNE JOURNEE-TYPE.....	18
16. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	19
17. L'ACCUEIL DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES OU EN SITUATION DE HANDICAP	21
18. L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE.....	22
19. ANNEXES : ORGANIGRAMME ET GRILLE D'EVALUATION	23

PREAMBULE

Le renouvellement du projet pédagogique marque une étape essentielle pour réaffirmer les valeurs et l'identité de notre entité, Accueils Collectifs des Mineurs.

Cet outil essentiel constitue un repère collectif pour l'ensemble de l'équipe d'animation et de la Direction, mais aussi pour nos partenaires. Il doit servir de cadre de référence pour nos actions au quotidien.

De ce projet pédagogique découlera un projet éducatif qui illustrera les objectifs pédagogiques à travers la mise en œuvre d'actions opérationnelles, concrètes et évaluables.

Dans notre étape collective de restructuration, ce projet pédagogique initié par un temps collectif associant l'ensemble des membres de l'équipe, constitue un outil essentiel, venant compléter et s'articuler avec les autres outils structurants (Règlement Intérieur, PEDT et Projet Educatif Local 2025-2030)

En janvier 2021, les accueils collectifs de mineurs sont passés d'une gestion associative à une gestion municipale. Cela engendre une intégration des accueils au sein des services municipaux d'une part et d'autre part un pilotage par l'autorité territoriale à savoir les élus.

Outre l'accueil périscolaire et extrascolaire, en période scolaire, au quotidien, l'équipe est engagée dans la gestion de la pause méridienne en collaboration avec l'équipe du Restaurant Scolaire.

Enfin durant les vacances, la structure assure le fonctionnement du VIP ADOS pour les 11-17 ans.

1. INTRODUCTION

Comme évoqué dans le préambule, la réécriture du projet pédagogique fait suite au travail de renouvellement du Projet Educatif Local qui a « *conduit à repenser l'éducation dans son ensemble et non plus seulement sur les questions scolaires, périscolaires ou extrascolaires* »

Un travail d'entretiens individuels a permis de mettre en exergue des objectifs transversaux que garantissent l'accueil collectif des enfants âgés de 0 à 18 ans au sein des services :

- Rencontrer de nouvelles personnes dans d'autres espaces, préparer sa vie en société, en assimiler les règles, être responsable de ses actes, respecter les autres
- Bénéficier d'un cadre sécurisé et bienveillant pourvu de limites rassurantes
- Exprimer son individualité pour développer sa confiance et son estime de soi

- Découvrir des lieux d'ouverture culturelle dans lesquels sont prônés l'acceptation de la différence et la lutte contre l'individualisme
- Etre accompagné vers l'autonomie
- Expérimenter le plaisir de l'apprentissage
- Travailler sa conscience citoyenne : ses droits mais aussi ses devoirs, comprendre le civisme, rejoindre un engagement bénévole, soutenir l'entraide, la solidarité et le partage

Issu d'un questionnaire croisé à destination des élus et des agents dans le cadre des travaux préalables au Projet Educatif Local, a été défini le socle de l'action éducative communale s'appuyant sur les valeurs suivantes :

1. *Le vivre ensemble et le respect*
2. *L'épanouissement et la réussite*
3. *L'engagement*
4. *L'égalité d'accès et de traitement*
5. *La tolérance et l'ouverture d'esprit*

2. DU PROJET EDUCATIF LOCAL AU PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet éducatif local (PEL), adopté par le Conseil Municipal de Viriat lors de sa réunion le 23/09 /2025 constitue une approche globale des questions éducatives dans leurs relations avec le tissu social, culturel et économique local.

Le PEL porte sur tous les temps de vie de l'enfant en recherchant une articulation fine entre chacun d'entre eux. Il prend appui sur un ensemble de dispositifs contractuels (Loisirs équitables, projets d'écoles, Convention Territoriale Globale...) et vient nourrir le Projet éducatif territorial et le plan mercredi (PEDT/PM) en incitant les acteurs à dépasser la simple articulation des activités en termes d'horaires pour réfléchir à une meilleure cohérence en termes de contenus et d'approches pédagogiques.

Il trouve sa traduction concrète dans les projets d'établissements et projets pédagogiques des espaces éducatifs de la commune. Il doit permettre de construire des parcours éducatifs structurés intégrant pleinement le rôle des familles.

Le PEL 2025-2030 de la Ville de Viriat s'appuie sur les axes suivants :

Axe 1 : poursuivre la structuration de l'offre communales

Axe 2 : soutenir la fonction parentale

Axe 3 : promouvoir le bien-être de l'enfant

Axe 4 : accentuer la communication

3. L'EQUIPE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Les horaires des membres de l'équipe sont annualisés. Chaque professionnel dispose donc d'un **planning fixe de travail** que ce soit en période périscolaire ou extrascolaire.

Cette régularité permet une organisation institutionnelle efficace tant pour les services des ressources humaines de la Mairie que pour la vie personnelle des agents contribuant à déprécariser cette fonction. Il est observé depuis la mise en œuvre de cette organisation une stabilité de l'équipe et une fidélisation des agents à la collectivité.

Tous les lundis les animateurs permanents (périscolaires et extrascolaires) participent à une réunion hebdomadaire d'une durée de 2h30 animée par les responsables ACM.

Elles permettent à l'équipe de travailler à la fois sur des thématiques mais aussi d'organiser collectivement les projets et la programmation des futures animations.

Un lundi sur 3, les animateurs intervenant uniquement sur le périscolaire sont aussi associés sur le temps de réunion.

Enfin chaque midi, un débriefing de 20 minutes vient clôturer le temps méridien afin de permettre à chaque animateur de s'exprimer sur le déroulement de celui-ci.

Depuis 2025, un temps hebdomadaire de 2 heures de coordination entre le Directeur AEAS, la responsable et l'adjointe ACM permet de faire le point sur le fonctionnement collectif et les différents projets.

Ces différents espaces permettent de consolider le travail d'équipe et de structurer les pratiques professionnelles de chacun.

Focus sur l'implication de l'équipe dans le travail de renouvellement du projet :

Le choix a été fait d'initier une réflexion collective en réunissant l'ensemble de l'équipe.

Dans un premier temps, une indispensable contextualisation de ce travail a permis de poser le cadre de celui-ci. Dans un second temps un brainstorming sous forme d'ateliers a permis d'établir un diagnostic tant quantitatif que qualitatif de notre fonctionnement.

Cet exhaustif état des lieux a permis de disposer d'un terreau riche pour alimenter le document support, mais aussi de décliner des objectifs pédagogiques qui font consensus au sein de l'équipe.

Cette méthodologie, certes coûteuse en temps, a d'une part suscité un fort engagement collectif et d'autre part, elle offre quelques garanties sur l'indispensable appropriation de ce projet par l'ensemble des participants.

Ce travail d'appropriation devrait amener, à n'en pas douter, une plus-value sur la déclinaison dans le fonctionnement quotidien de notre structure, au service des enfants et des familles.

4. LES MISSIONS DES DIFFERENTS MEMBRES DE L'EQUIPE

Le Directeur Action Educative et Affaires scolaires

Le Directeur assure le pilotage stratégique, éducatif et opérationnel du service dans le respect des orientations définies par la municipalité et du Projet Éducatif Local. À ce titre, il construit et

met en œuvre le projet éducatif et pédagogique, en garantissant sa cohérence avec les objectifs territoriaux et en veillant à son application au quotidien. Il accompagne également l'évolution du règlement intérieur afin qu'il réponde aux orientations et aux besoins de la collectivité.

Garant de la qualité du service rendu aux familles et aux partenaires, il veille à la bonne organisation et au bon fonctionnement du service : qualité de l'accueil, communication interne et externe, définition et mise en œuvre des procédures internes, suivi de la facturation et de la tarification, ainsi que transmission des données d'activité auprès de la CAF et des partenaires institutionnels.

Dans le cadre de ses fonctions managériales, il pilote et encadre le responsable ACM et accompagne les équipes et participe à la gestion des ressources humaines. Il élabore et assure également le suivi budgétaire du service afin de garantir une gestion rigoureuse et efficiente des moyens alloués. Le suivi budgétaire comporte en particulier le suivi des déclarations à la CAF dont les prestations de service sont indispensables à l'équilibre financier du service ainsi que la facturation aux familles. Le Directeur fait le lien avec la Direction générale de la Mairie, et les services supports (RH, comptabilité-gestion, commande publique...)

Il joue un rôle essentiel dans le développement des partenariats et la coordination des acteurs éducatifs du territoire. Il assiste les adjointes au Maire dans leurs relations avec les partenaires institutionnels et favorise la continuité éducative en lien avec les directions des groupes scolaires. Force de proposition, il contribue à l'amélioration continue et au développement des services, tout en veillant à l'articulation des projets menés avec les axes du Projet Éducatif Local.

Le service Action Educative et Affaires Scolaires s'insère au sein de la Direction Action Culturelle et Educative.

Le Responsable des Accueils Collectifs de Mineurs

Le Responsable des Accueils Collectifs de Mineurs assure la mise en œuvre et le pilotage des projets pédagogiques et éducatifs dans le respect des orientations définies par la collectivité. Il veille également à l'application du règlement intérieur et garantit un cadre d'accueil sécurisant et bienveillant pour l'ensemble des publics accueillis, tant sur le plan physique, moral qu'affectif.

Responsable de l'organisation générale des ACM, il coordonne la préparation des activités et supervise le fonctionnement quotidien des structures. À ce titre, il encadre et anime les équipes d'animation en assurant la planification des missions, la gestion des plannings et des absences, l'organisation des réunions d'équipe ainsi que la conduite des entretiens annuels d'évaluation. Il veille à assurer la continuité du service et au respect des normes réglementaires d'encadrement.

Le Responsable est également garant de la qualité des relations avec les familles. Il supervise les inscriptions, effectue la facturation et assure une communication régulière avec les usagers afin de répondre aux besoins et attentes des familles.

Dans le cadre de ses missions, il gère les moyens matériels nécessaires au bon fonctionnement des ACM et veille à leur adaptation aux projets et aux besoins des équipes. Il contribue par ailleurs

au développement des actions éducatives et partenariales en renforçant les liens avec les acteurs institutionnels, associatifs et locaux, afin de favoriser une dynamique éducative cohérente et enrichissante pour les publics accueillis.

Le Responsable adjoint des Accueils Collectifs de Mineurs

Le Responsable adjoint contribue au bon fonctionnement et à la continuité de service de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM), en appui direct au responsable de structure. Il le seconde dans l'ensemble de ses missions et assure la direction opérationnelle en cas d'absence, garantissant ainsi la continuité de l'accueil et des activités.

Il participe à la conception, à la définition et à l'actualisation des projets pédagogiques et éducatifs ainsi que du règlement intérieur. Il en est également garant de la bonne application au quotidien, en veillant à leur respect par l'ensemble des équipes et des usagers.

Dans le cadre de l'organisation des activités, il coordonne la préparation des actions éducatives et participe activement à leur mise en œuvre. Il contribue à la qualité du service en assurant un cadre sécurisé, bienveillant et adapté, garantissant la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis.

Le Responsable adjoint intervient également dans l'organisation et le management de l'équipe d'animation. Il participe à la coordination des missions, à la répartition des tâches, à l'encadrement quotidien, ainsi qu'au suivi des plannings des agents, dans une logique d'efficacité et de cohérence du service.

Il assure par ailleurs le suivi administratif en participant à la gestion des inscriptions, de la facturation et de la relation avec les familles. Il contribue enfin au suivi des besoins matériels des ACM, en veillant à la disponibilité et à l'adéquation des ressources nécessaires au bon déroulement des activités.

Les animateurs

Les animateurs assurent l'accueil et l'encadrement des enfants lors des différents temps proposés par le service. Ils prennent en charge des groupes et veillent notamment aux transferts quotidiens entre les différents sites, en garantissant un accompagnement sécurisé et adapté à leur âge et à leurs besoins.

Ils sont garants de la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis et appliquent rigoureusement les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Dans le respect des orientations éducatives et du projet pédagogique, ils conçoivent, mettent en œuvre et animent des projets d'animation et des activités variées, adaptées aux publics et aux dispositifs du service (temps d'accueils quotidiens, VIP Ados, Conseil Municipal des Enfants, événements, etc.).

Les animateurs participent activement à la dynamique collective du service en s'impliquant dans les réunions de préparation et de bilan. Ils portent également des projets d'animation en assurant

leur préparation, leur mise en œuvre, la rédaction des comptes rendus et la transmission des données nécessaires au suivi des actions.

Ils contribuent à l'activité quotidienne de la structure dans différents domaines, notamment par la participation au rangement du matériel et des locaux, ainsi qu'aux inventaires et aux temps de rangement annuels. Ils veillent à la qualité de la communication interne en sachant rendre compte de leur activité et transmettre les informations essentielles au bon fonctionnement de l'équipe.

Enfin, les animateurs s'inscrivent dans une démarche de développement professionnel continu en participant aux actions de formation et aux temps de perfectionnement organisés par le service et la collectivité.

En pièce annexe vous trouverez l'organigramme de la collectivité.

Dans le cadre des différents recrutements, le service RH de la collectivité procède conformément à la réglementation à l'interrogation du bulletin numéro 2 du casier judiciaire

Focus sur la complémentarité de l'équipe

L'équipe est composée de membres dont les parcours et expériences professionnelles et les cursus variés créent une indéniable complémentarité et diversité constituant un réel atout dans le fonctionnement général de notre structure au quotidien et dans l'accompagnement des enfants selon les tranches d'âges et les besoins variés.

Enfin 10 animateurs se sont formés ou ont actualisés leur connaissance dans le cadre du PSC1 en avril 2026.

Le temps de travail collectif autour du renouvellement du projet a permis de se mettre d'accord sur un socle de valeurs communes ci-dessous.



5. LES INTENTIONS EDUCATIVES

- Accueillir chaque enfant dans un climat de sécurité affective et physique
- Favoriser le développement global de chaque enfant
- Encourager l'autonomie et les prises d'initiative
- Développer le respect, la solidarité et la coopération
- Proposer un accès le plus diversifiés possible à des loisirs éducatifs, culturels, artistiques et sportifs.
- Adapter les propositions aux besoins, rythmes, capacités et souhaits selon les tranches d'âges des enfants accueillis

6. LES TYPES D'ACTIVITES

Les activités proposées ont pour objectif de favoriser l'épanouissement des enfants, en développant leur éveil, leur autonomie, leur confiance en eux et leur bien-être. Elles permettent également de renforcer la socialisation et le vivre-ensemble, de stimuler la curiosité et les apprentissages par le jeu, de favoriser l'accès à des loisirs variés pour tous, de développer la créativité et l'expression, et de sensibiliser les enfants à la citoyenneté, au respect et à l'environnement.

Au quotidien l'équipe des Accueils Collectifs de Mineurs est amenée à élaborer et mener différents types d'animations et/ou d'activités :

Type d'activité	Exemples	Objectifs pédagogiques
Activités autonomes	Coin lecture, jeux de société, dessin libre, construction	Favoriser l'autonomie, développer la capacité de choix, respecter le rythme de l'enfant, encourager l'initiative personnelle.
Activités dirigées	Atelier manuel, cuisine, expérience scientifique, théâtre	Développer des compétences spécifiques, apprendre à suivre des consignes, valoriser l'effort et la réalisation d'un projet.
Grands jeux	Chasse au trésor, jeu de piste, enquête, rallye	Développer la coopération, renforcer la cohésion de groupe, favoriser la réflexion et la stratégie.
Activités sportives et motrices	Parcours, jeux collectifs, olympiades, danse	Développer la motricité, apprendre le respect des règles, favoriser le dépassement de soi et l'esprit d'équipe.
Activités d'expression	Théâtre, chant, danse, marionnettes	Favoriser l'expression de soi, développer la confiance en soi, encourager la créativité et l'écoute des autres.
Activités manuelles et créatives	Peinture, collage, bricolage, modelage	Développer la motricité fine, l'imagination, la créativité et la concentration.

Activités de découverte	Nature, sciences, patrimoine local, culture	Susciter la curiosité, développer l'esprit critique, découvrir son environnement.
Jeux libres	Jeux extérieurs, coins aménagés, jeux de construction	Respecter les besoins individuels, favoriser les interactions spontanées, développer l'autonomie.
Sorties pédagogiques	Ferme, musée, bibliothèque, parc naturel	Ouvrir les enfants sur leur environnement, favoriser les apprentissages par l'expérience, développer la curiosité.
Mini-camps et séjours courts	Nuit sous tente, camp de 2 à 5 jours	Développer l'autonomie, la vie en collectivité, la responsabilisation, l'adaptation à un nouvel environnement.
Projets d'enfants	Organisation d'un spectacle, d'un journal, d'une exposition	Favoriser la participation active, développer la prise d'initiative, encourager la coopération.
Temps d'accueil et de transition	Accueil du matin, départs échelonnés, temps calmes	Sécuriser l'enfant, favoriser son intégration, respecter son rythme.
Temps calmes et repos	Lecture, relaxation, sieste, écoute musicale	Respecter les besoins physiologiques, favoriser le bien-être et la récupération.
Activités intergénérationnelles	Rencontres avec des seniors, projets communs	Développer le respect mutuel, favoriser l'ouverture aux autres générations, renforcer le lien social.
Participation à la vie collective	Rangement, conseil d'enfants, élaboration des règles	Développer la citoyenneté, responsabiliser l'enfant, favoriser l'apprentissage de la vie en groupe.

Le principe est d'articuler au mieux les souhaits et demandes des enfants, le temps imparti, les objectifs et finalités de l'animation, les moyens matériels et humains et la sécurité.

Signataire du PEdT « plan mercredi », notre structure s'attache à élaborer des cycles d'animation thématique d'une durée de 6 à 7 semaines se concluant par une sortie collective lors des périodes périscolaires.

Durant les périodes extrascolaires (petites et grandes vacances scolaires), là aussi l'équipe travaille sous forme de thématiques qui permettent de donner un fil conducteur aux animations et de créer une ambiance générale (décor voire repas etc...)

Pour mettre en place des cycles d'activités, l'équipe peut s'appuyer sur un tissu associatif local dense et n'hésite pas à s'appuyer sur celui-ci : Comité du fleurissement, retraite sportive, association de théâtre, club de rugby, association des commerçants-artisans etc...

De même, ces derniers mois, des collaborations avec des parents ayant développé leur activité entrepreneuriale (ferme pédagogique, horticulture, maraîchage...) ont pu voir le jour et s'avérer positives.

Quelques exemples de projets déployés :

- **Projet « Graff », encadré par l'artiste urbain « Zecri »**

Découverte des techniques du graffiti ainsi que son histoire, et mise en œuvre de leur création à la fois sur cellograph et sur le mur du préau du centre de loisirs.

- **Projet « Super Médusa »**

Dans le cadre du festival « Éco-Solidère », création d'un super-héros entièrement réalisé à partir de matériaux recyclés.

- **Projets intergénérationnels**

En partenariat avec la MARPA, rencontres avec les résidents avec des jeux de société et activité manuelle consistant à réaliser un cadre décoratif en binôme.

En partenariat avec l'association Retraite Sportive, randonnées communes avec les membres du club.

- **Projet Fleurissement**

En partenariat avec de Comité de fleurissement de Viriat, projet de fleurissement de la cour du centre de loisirs avec choix et achat des graines et plantations (projet présenté dans le cadre du concours « Graine de l'Ain » et primé lors de la cérémonie départementale des prix du fleurissement à Saint Etienne du Bois en avril 2026)

7. L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans, de la petite section de maternelle au CM2.

Capacités d'accueil :

- **Périscolaire matin et soir** → 130 places
- **Mercredis période scolaire et extrascolaire petites vacances** → 64 places
- **Extrascolaire vacances été** → 72 places

Des capacités auxquelles se rajoute le Vip ados (8 à 24 places selon activités), accueillant les jeunes entre 11 et 17 ans, durant des périodes de vacances scolaires.

Les taux d'encadrement applicables en raison de la signature d'un PEDT (à renouveler au 1^{er} septembre 2027) au périscolaire matin et soir comme mercredi sont :

- 1 agent pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 agent pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Les taux d'encadrement applicables à l'extrascolaire (vacances scolaires) sont :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans,
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

La journée est définie de façon à respecter le rythme biologique des enfants. Les activités proposées sont adaptées aux tranches d'âge, aux moments de la journée et l'état de fatigue des enfants.

Complémentaire des projets d'école, l'accueil périscolaire propose des activités de loisirs favorisant le développement des enfants (activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités culturelles activités sportives, etc...).

La direction est responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du règlement intérieur, et de la gestion administrative et comptable.

L'accueil de loisirs déclare ses locaux, ses activités, ses animateurs et ses intervenants auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) via le logiciel TAM.

8. LES TRANCHES D'AGES

Soucieux de faciliter la vie en collectivité et de permettre à chaque enfant de vivre à son propre rythme, le fonctionnement par tranches d'âges est mis en place selon la répartition suivante :

- Les 3-4 ans
- Les 5-7 ans
- Les 8-11 ans

9. LES PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE

En période scolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h à 19h

Mercredi : de 7h30 à 18h30

En période de vacances scolaires

Du lundi au vendredi : de 7h30 à 18h30

La structure est ouverte 48 semaines durant l'année (fermeture complète : 3 semaines pendant les vacances d'été et 1 semaine pendant les vacances de Noël)

Le responsable des Accueils Collectifs de Mineurs ou son adjointe est systématiquement présent sur chaque période d'ouverture de la structure.

10. LE LIEN ADMINISTRATIF

Pour que leurs enfants puissent être accueillis dans la structure, les parents doivent fournir un dossier administratif complet. Une fois enregistré, les familles peuvent ensuite procéder aux inscriptions sur les dates et créneaux souhaités via le portail famille de notre logiciel de gestion.

11. LES LOCAUX

Sis au 79 chemin de Thevenon et installé dans un vaste bâtiment de près de 480m² inauguré en 1995 et rénové en 2015, l'Accueil Collectif de mineurs est parfaitement intégré au sein de la Cité des Enfants, espace qui regroupe d'autres structures municipales :

- Le multi-accueil « Main dans la main »
- La crèche familiale « pas à pas »
- Le Relais Petite Enfance
- Le restaurant scolaire

L'emplacement géographique de cette infrastructure est facilitant pour son fonctionnement quotidien, et composé de sentiers piétonniers permettant d'accéder, entre autres :

- Aux différentes écoles
- A la Médiathèque
- Au Parc des Carronniers
- A l'aire de jeux « La Libellule »
- Aux équipements sportifs (gymnases, city-stade)
- Au parc verger-partagé

L'Accueil Collectif de Mineurs dispose d'une vaste cour de 800 m² et d'un préau, de salles spacieuses permettant des accueils distincts par tranche d'âge, d'une salle de sieste pour les 3-4 ans, d'une infirmerie, de sanitaires adaptés aux tranches d'âge, de bureaux pour l'équipe de Direction et pour l'équipe d'animation, d'un espace cuisine, d'une salle de restauration et de repos pour les membres de l'équipe.

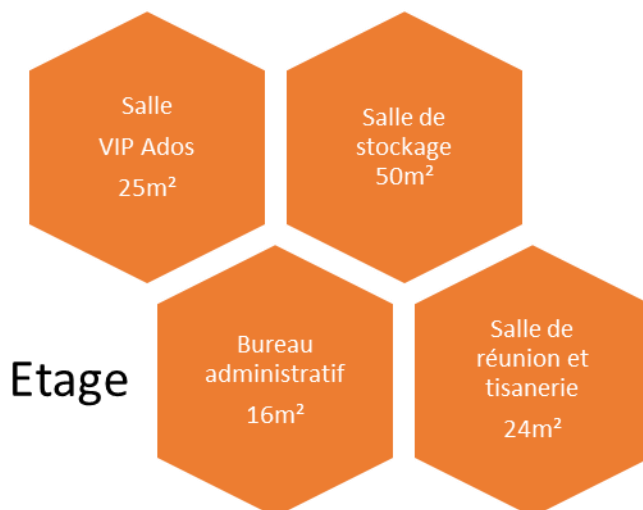
Il a été entièrement rééquipé en 2025 avec du mobilier et des jouets neufs, adaptés aux différentes tranches d'âges des enfants, facilitant confort et repères au quotidien pour le public accueilli.

L'accès est entièrement sécurisé et les locaux sont conformes aux normes des établissements recevant du public (ERP).

Un exercice d'évacuation incendie en présence des enfants est programmé annuellement. Un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) est mis en place avec une sensibilisation régulière de l'équipe et des enfants.

L'entretien des locaux est assuré quotidiennement par les professionnels municipaux dédiés à cette mission rattachée au service du Restaurant scolaire et entretien des bâtiments administratifs et scolaires.





12. LA RESTAURATION

Accueil périscolaire du soir : le goûter est fourni par la famille. Il s'agit d'un temps collectif, calme et de détente.

Les mercredis et sur les périodes extrascolaires, le goûter est fourni par le Centre de Loisirs. Cela donne l'occasion de proposer équilibre et variétés : Exemple en période estivale : fruits etc...

Le restaurant scolaire assure la préparation des repas pour le centre de loisirs les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires. Lorsque cela est possible, les menus sont également en lien avec les thèmes proposés par le centre de loisirs (ex. : Carnaval, Halloween etc...), afin d'apporter une continuité dans les animations et la vie du centre. Cette collaboration permet aussi une meilleure gestion des stocks alimentaires, grâce à la différence d'effectifs entre le temps scolaire (environ 500 enfants) et le centre de loisirs (moins de 100 enfants). Lors des journées de sortie, les pique-niques sont confiés à un prestataire extérieur afin de répondre aux contraintes d'organisation spécifiques, comme les départs matinaux. Ce partenariat est particulièrement précieux, d'autant que le restaurant scolaire et le centre de loisirs travaillent en étroite collaboration tout au long de l'année, notamment durant le temps de pause méridienne.

Enfin le restaurant scolaire s'adapte aux besoins spécifiques (régime sans porc, régime sans viande) et aux différentes contraintes liées par exemple aux allergies dans le cadre des PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

13. LES MOYENS FINANCIERS

Les Accueils Collectifs de Mineurs disposent d'un budget alloué annuellement et dont le montant est défini par le Conseil municipal, permettant son bon fonctionnement et la réalisation des projets. Les recettes sont composées des prestations versées par la CAF, des redevances acquittées par les familles et de l'autofinancement communal.

Par ailleurs la Mairie met à disposition un minibus les mercredis et durant les périodes de vacances.

Cependant pour garantir la sécurité de chacun, pour les trajets supérieurs à 300 kms/AR, une prestation de transport d'autocariste ou de train est sollicitée.

14. L'IMPLICATION DES FAMILLES

L'implication des parents dans la vie des Accueils Collectifs de Mineurs est un enjeu essentiel pour construire une relation de confiance, assurer la cohérence éducative entre les différents lieux de vie de l'enfant (famille, école, loisirs), et renforcer le lien social autour de l'accueil de loisirs.

Le site internet de la Ville de Viriat – accessible via l'adresse URL suivante : <https://viriat.fr/> permet aux familles d'obtenir de nombreuses informations concernant les Accueils Collectifs de Mineurs, et notamment de retrouver tous les documents utiles (fiches d'inscription, règlement intérieur), de prendre connaissance des plannings d'activités, d'accéder aux coordonnées de l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, les réseaux (page Facebook), Panneau lumineux tout comme les articles dans la presse locale restent de précieux relais pour communiquer sur nos activités.

Le règlement intérieur joue un rôle essentiel dans la communication entre la structure et les familles. Document de référence, il détaille de manière claire et transparente le fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs.

Installé à l'entrée du 79 chemin de Thevenon, un panneau d'affichage à destination des familles est un support de communication accessible à tous, permettant de partager des informations actualisées de manière directe et rapide.

Les temps d'accueil du matin et/ou du soir sont des moments primordiaux dans la relation de confiance établie entre l'équipe pédagogique, les enfants et les parents. Ces instants essentiels d'échange, d'écoute et de partage d'informations importantes permettent de créer un lien entre l'équipe et les familles. Chaque doit avoir la possibilité d'être écouté et informé, et chaque enfant doit pouvoir partager ce qu'il a vécu et/ou ressenti pendant le temps d'accueil et exprimer ses envies.

Pour cela, l'équipe pédagogique reste disponible et attentive au moment des arrivées et des départs, pour prendre le temps d'un retour rapide sur la journée.

L'équipe pédagogique peut également solliciter la participation des familles via la mise en place de questionnaires ou de sondages, leur permettant de s'exprimer sur différents aspects des Accueils Collectifs de Mineurs. Dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accueil, ceux-ci permettent de connaître les attentes, les besoins et les propositions d'amélioration des familles,

d'évaluer leur satisfaction concernant par exemple les activités proposées, la communication, etc...

De manière plus ou moins régulière, Une boîte à idée est installée à l'accueil pour permettre aux familles d'être force de propositions, d'idée nouvelles ou d'amélioration des services proposés.

Cela doit toutefois s'accompagner d'une communication écrite préalable voire d'une communication orale lors du passage des familles au centre de loisirs. Cela requiert que les familles prennent un peu plus de temps lors des transferts de responsabilité, ce qui n'est pas toujours le cas.

15. UNE JOURNEE-TYPE

EXTRASCOLAIRE

- 7H30 - 9H00 : Accueil échelonné, jeux et activités libres mais cadrés. Un membre de l'équipe se charge de l'accueil, échanges et transfert de responsabilités en lien avec les parents
- 9H00 - 9H30 : Les enfants regagnent les différents espaces prévus pour chaque tranches d'âge

Pour les - de 6 ans :

- 9H30-11H00 : Activités selon les thèmes proposés
- 11H00-11H30 : Retour au calme + passage aux toilettes et lavage des mains
- 11H45-12H45 : Repas
- 13H00-14H00 : Sieste et temps calme
Le rythme et les besoins des enfants qui dorment seront respectés, avec toutefois un réveil le plus tardif à 15h.

Pour les + de 6 ans :

- 9H30-11H30 : Activités selon les thèmes proposés
- 11H30-12H00 : Retour au calme + passage aux toilettes et lavage des mains
- 12H00-13H00 : Repas
- 13H00-14H00 : Temps calme avec activités proposées par les animateurs et groupes répartis dans les différentes salles

Pour tous

- 14H00-16H00 : Activités selon les thèmes proposés
- 16H00-16H30 : Retour au calme + préparation du goûter et installation avec un groupe d'enfants pour faire de ce moment un temps éducatif puis Débarassage-
- 16H30-18H30 : Jeux libres, ateliers au choix, rangement des lieux
Un membre de l'équipe se charge de l'accueil, échanges et transfert de responsabilités en lien avec les parents.

PERISCOLAIRE

Matin

- 7h-8h15 : Accueil échelonné, jeux et activités libres mais cadrés

Un membre de l'équipe se charge de l'Accueil, échanges et transfert de responsabilités en lien avec les parents

- 8h10 : Départ des enfants vers l'école privée accompagnés par 2 animateurs puis transfert de responsabilités avec les enseignants
- 8h15-8h25 : Rangement et préparation pour le départ à l'école par tranche d'âge :
 - Petite section et moyenne section avec 2 animateurs
 - Grande section : un animateur
 - Ecole Elémentaire Sources (CP, CE1, CE2) : 2 animateurs
 - Ecole Elémentaire Tilleuls (CM1-CM2) : 1 animateur

Transfert de responsabilités avec les enseignants.

Soirée :

- 16h30 : Arrivée progressive des enfants. Les élèves de maternelle sont accompagnés au Centre de Loisirs par les ATSEM. Transfert de responsabilités.
Retour des autres élèves accompagnés par les animateurs.
- 16h45-17h : Goûter (fourni par les familles) pris dans les différentes par tranche d'âge.
- 17h-19h : Jeux libres accompagnés par les animateurs et départs progressifs des enfants.
Un membre de l'équipe se charge de l'accueil, échanges et transfert de responsabilités en lien avec les parents.

16. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Dans un accueil collectif de mineurs, les objectifs pédagogiques donnent une orientation claire à l'action de l'équipe en traduisant les intentions éducatives du projet en choix concrets du quotidien.

Ils permettent de relier les valeurs portées par la structure aux situations vécues par les enfants, en donnant du sens aux activités comme aux temps de vie quotidienne. Ils assurent ainsi une cohérence dans les pratiques de l'équipe et servent de repère commun pour agir de manière concertée.

Enfin, ils constituent un appui pour penser l'évaluation du projet, en permettant d'apprécier ce qui a effectivement été favorisé dans le développement des mineurs accueillis.

1. S'appuyer sur la diversité et la pluridisciplinarité de l'équipe

Moyens identifiés (liste non exhaustive) :

- Proposer des activités variées : Favoriser l'accès aux sports, à la culture, aux sciences, développer des expériences extérieures au centre (mini-camp etc...)
- S'engager dans des cursus de formation et les partager avec les collègues
- Partager ses expériences et compétences avec l'équipe

2. Proposer un accueil le plus sécurisant possible pour chaque enfant

Moyens identifiés (liste non exhaustive) :

Proposer des règles de vie claires et un accueil le plus sécurisant possible

- Accueillir par tranche d'âge dans des espaces distincts
- Créer des espaces avec des repères facilitants
- Respecter les rythmes physiques et affectifs différents
- Favoriser l'épanouissement de chaque enfant
- Observer les besoins exprimés (et non exprimés) des enfants accueillis
- Permettre l'accueil d'enfants à besoins spécifiques
- Optimiser l'usage des espaces et des moyens matériels et pédagogiques
- Proposer des activités spontanées

3. Rendre les enfants et les familles acteurs de la vie du centre de loisirs

Moyens identifiés (liste non exhaustive) :

- Créer un lien de confiance avec les familles
- Anticiper les présentations de programme
- Proposer des temps forts durant l'année (portes ouvertes, moments conviviaux, soirée thématiques)
- Evaluer la satisfaction de l'accueil
- Rendre enfants, adolescents force de proposition pour les activités
- S'appuyer sur les compétences, métiers ou réseaux des parents pour diversifier les activités
- Permettre des temps d'échanges avec les familles
- Communiquer régulièrement sur la vie du centre

4. Mettre en œuvre une boîte à outils théoriques pour adapter les pratiques

Moyens identifiés (liste non exhaustive) :

- Améliorer la méthodologie de projet
- Développer les compétences Psycho-Sociales
- S'appuyer sur des formations collectives (ex inclusion 2025-2026)
- Partager les supports de formation suivie individuellement par les membres de l'équipe
- Veiller au sens et à la diversité des activités

5. Renforcer le travail en partenariat

Moyens identifiés ((liste non exhaustive)

- Renforcer les passerelles avec les écoles, la crèche, le collège
- Partager des temps avec d'autres centres de loisirs

- S'appuyer sur le tissu associatif et entrepreneurial local
- Développer les liens intergénérationnels
- Opérer des rapprochements avec les structures de formation (filière BPJEPS et BAFA)
- S'appuyer sur l'expertise des partenaires financiers et institutionnels CAF et SDJES

17. L'ACCUEIL DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Dans une dynamique inclusive et attentive aux besoins de chaque enfant, les Accueils Collectifs de Mineurs mettent tout en œuvre pour accueillir tous les enfants, sans distinction, quels que soient leurs besoins spécifiques, leurs particularités ou leur handicap.

Les locaux sont organisés pour favoriser l'accessibilité, tant au niveau des espaces de circulation que des zones d'activités. L'équipe pédagogique veille à adapter les activités proposées. Chaque enfant doit pouvoir participer pleinement dans un cadre alliant sécurité et bienveillance.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers fait systématiquement l'objet d'une préparation en amont. Une rencontre est organisée avec la famille et l'enfant afin de :

- Recueillir les informations essentielles concernant le fonctionnement, les besoins et les habitudes de l'enfant
- Identifier les éventuels aménagements nécessaires (organisation, matériel, rythme, besoins spécifiques)
- Echanger sur les conditions de sécurité physique, morale et affective
- Définir les modalités de communication entre la famille et l'équipe.

Durant cette année 2025-2026 l'ensemble de l'équipe d'animation et de direction a suivi de juin 2025 à mai 2026 une formation « inclusion » dans les murs, animée par Le Pôle Ressources Handicap dans le cadre du dispositif Loisirs pour Tous animée par les PEP01 et les FRANCAS.

Au-delà de cette formation collective, cette collaboration se traduit par des échanges réguliers autour de situations parfois difficiles à accompagner, par la mise à disposition de malles pédagogiques afin d'expérimenter des activités avec des supports spécifiques, par la mise en œuvre d'une signalétique adaptée pour créer certains repères et par le déploiement d'un espace de répit depuis novembre 2025.

Parallèlement l'ensemble de l'équipe d'animation et de direction a également participé à une matinée de sensibilisation aux TSA (Troubles du Spectre Autistique) avec la Plateforme d'appui l'APAJH en mars 2026.

Cependant, dans la limite des compétences de l'équipe et en lien avec de potentielles difficultés, une discussion sera mise en place avec la famille afin de définir des modalités d'accueil répondant aux besoins de l'enfant et aux possibilités de l'équipe et aux contraintes des accueils collectifs.

Enfin en fin d'année 2026, l'ensemble de l'équipe suivra une sensibilisation sur site consacrée aux CPS (Compétences Psychosociales) avec PROMOTION SANTE. Un plan National 2022-2037 est déployé et les CPS font partie intégrante du travail d'animation.

A cet effet, le Directeur AEAS est membre du groupe de travail départemental consacré à ce sujet et la responsable ACM a suivi 2 jours de formation avec Promotion Santé en mai 2026.

18. L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'évaluation du projet pédagogique permet de vérifier la cohérence entre les objectifs du projet pédagogique et le fonctionnement réel des Accueils Collectifs de Mineurs.

Elle permet aussi de déceler ce qui fonctionne ou non, de contrôler la pertinence des choix pédagogiques, et de réinterroger les méthodes, les outils et les postures.

Sont notamment soumis à évaluation les objectifs fixés, mais aussi les démarches et les moyens mis en œuvre, les actions réalisées, ainsi que les impacts sur le public accueilli, l'équipe et les familles.

Pour la mise en œuvre de l'évaluation régulière du projet pédagogique, peuvent notamment être utilisés :

- Les échanges quotidiens entre animateurs et direction
- Des fiches d'auto-évaluation pour l'équipe d'animation
- Les bilans d'équipe avant chaque période de vacances
- Les bilans individuels
- Des outils participatifs impliquant les enfants et les familles (ex : boîtes à idées, etc...)
- Les échanges avec les familles

Des réunions d'équipe régulières seront mises en place afin d'évaluer le fonctionnement général des Accueils Collectifs de Mineurs, les activités proposées et les projets/actions menés, toujours en lien avec les objectifs éducatifs définis.

De manière générale, une communication constructive et permanente au sein de l'équipe pédagogique permet de traiter les situations problématiques rapidement, et assure une bonne transmission des informations entre tous les acteurs : enfants, parents, enseignants, intervenants, etc.

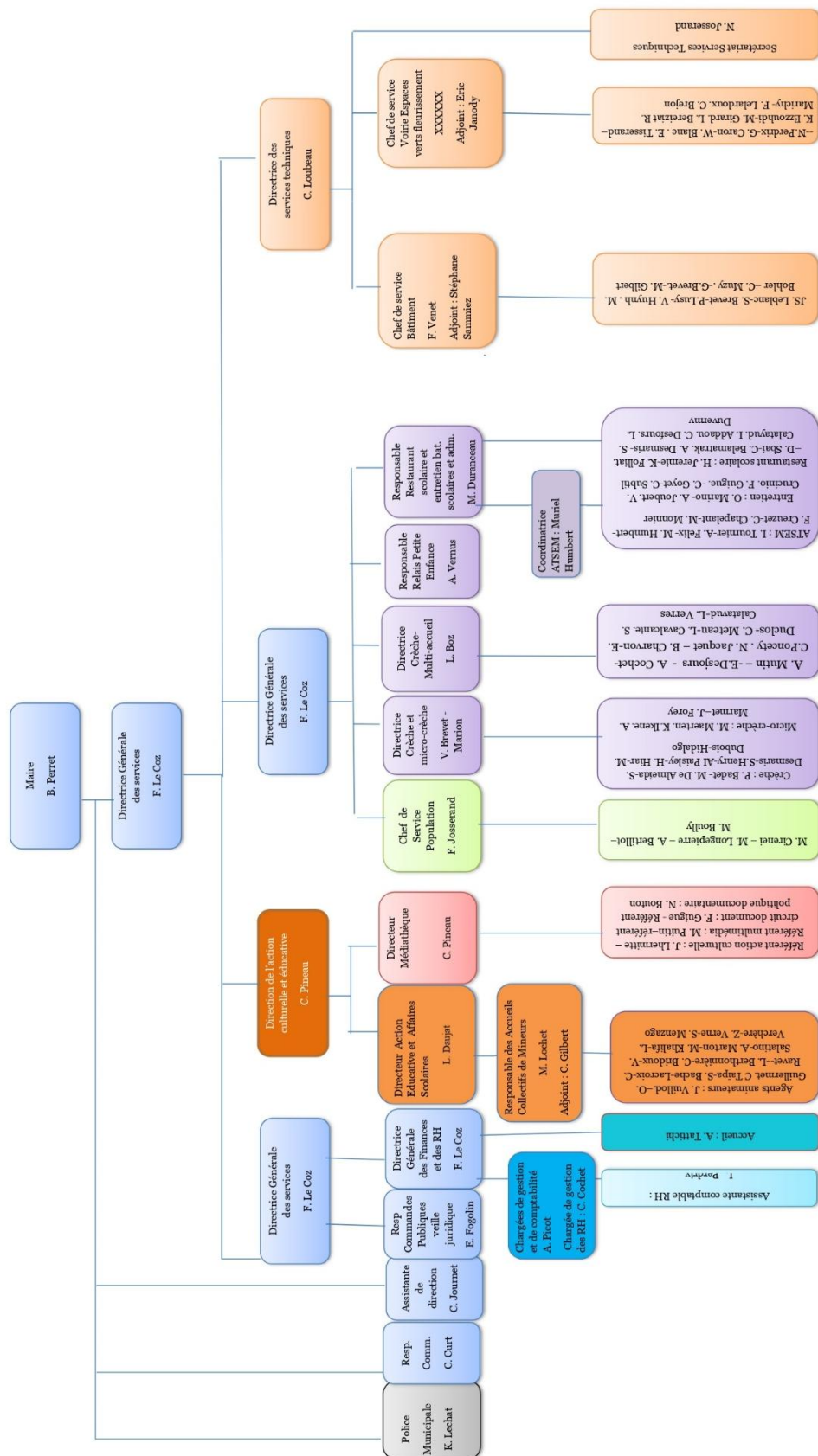
Des bilans réguliers sont également intégrés aux processus d'évaluation du projet pédagogique. De façon ludique et nécessairement adaptés à leur âge, **les bilans avec les enfants** sont participatifs afin de permettre aux enfants de s'exprimer librement sur le vécu de leur journée ou leur appréciation sur une activité proposée. La parole de l'enfant est ainsi favorisée, permettant aussi d'ajuster les animations en fonction des besoins exprimés.

Afin d'évaluer la qualité pédagogique d'une activité et d'identifier les pistes possibles d'amélioration, **le bilan de l'animateur** pourra s'appuyer sur leurs observations quotidiennes, les retours effectués par les enfants et le suivi d'outils d'évaluation.

Pour maintenir la dynamique collective, accompagner l'évolution des pratiques et améliorer la qualité d'accueil et d'encadrement, les bilans d'équipe constituent des temps d'échange collectif autour des succès et/ou des difficultés rencontrées, des comportements des enfants, du respect des objectifs pédagogiques et de la cohérence des actions proposées.

19. ANNEXES : ORGANIGRAMME ET GRILLE D'EVALUATION

Encadrement pause méridienne (25 agents) : M. Lochet (AEAS)-C. Gilbert (AEAS)-C. Ravet (AEAS)-V. Salatino (AEAS)-O. Guillermet (AEAS)-S. Menzago (AEAS)-J. Vuillod (AEAS)-L. Verchère (AEAS)-S. Bache Lacroix (AEAS)-A. Marton (AEAS)-L. Berthoinière (AEAS)-G. Brevet (RS)-M. Bohler (RS)-L. Duvernoy (RS)-C. Subtil (RS)-V. Crucinio (RS)-O. Marino (RS)-3 ATSEM (RS)-F. Guigue (RS)-A. Desmaris (RS)-S. Calatavud (RS)-C. Desfours (RS)-I. Addaou (RS).



GRILLE D'EVALUATION



FICHE D'ACTIVITÉ

Nom du groupe :

Date :

NOM DE L'ACTIVITÉ



photo ou illustration de l'activité

Déroulement de l'activité :

Matériels nécessaires pour
l'activité (hors liste de cours) :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Objectif :

Réussite de l'activité



Objectif atteint :

oui

non

☐
☐

Perspective d'évolution :
